

Dossier du BHI No. S1/4911

**LETTRE CIRCULAIRE 29/2002
9 août 2002**

**DEMANDE D'ADHESION DE LA
REPUBLIQUE DE LETTONIE A L'OHI**

Monsieur,

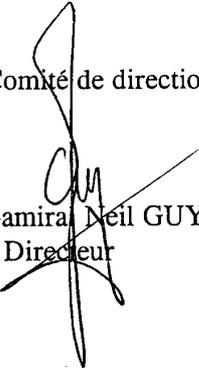
Le Comité de direction a l'honneur d'annoncer que le gouvernement de la principauté de Monaco a reçu une demande d'adhésion officielle, datée du 5 juillet 2002, à l'Organisation hydrographique internationale (OHI) du gouvernement de la république de Lettonie qui a déclaré un tonnage de 507 148 tonnes.

Conformément à l'article XX de la Convention relative à l'OHI, et en sa qualité de dépositaire de la Convention relative à l'OHI, le gouvernement de la principauté de Monaco a entrepris les démarches nécessaires afin d'obtenir l'approbation des gouvernements membres de l'OHI.

Il vous est demandé de bien vouloir contacter les autorités de votre gouvernement chargées de ces questions et de les inciter à traiter cette demande dans les plus brefs délais. En cas d'approbation de votre gouvernement, la notification officielle de celle-ci devra, comme il se doit, être adressée directement au gouvernement de Monaco par les voies diplomatiques appropriées et une copie en être communiquée au Bureau.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,


Contre-amiral Neil GUY
Directeur